



Le Cancanier

Journal officiel de la commune de Penthaz - Avril 2008

Editorial

Le préfet et votre district



Sans vouloir retracer plus de deux cents ans d'histoire, il est utile de préciser que depuis 1803 les préfets, lieutenants du « Petit Conseil » sont les représentants du Conseil d'Etat dans les districts et que leur existence et leurs activités ont soulevé moult débats. Relevons encore que le nombre de 19 districts est resté identique aux anciens bailliages bernois jusqu'au 1er janvier 2007. Il aura donc fallu attendre l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution de 2003 pour voir cette fonction de magistrat reconnue dans la charte fondamentale vaudoise. De plus, par la nouvelle loi sur le découpage territorial (Decter), le nombre de districts a passé de 19 à 10. Précisons encore que notre district sur le plan politique concorde avec l'arrondissement électoral, permettant l'élection des députés au Grand Conseil et au niveau administratif et regroupe de manière décentralisée et générale les services de l'Etat : Préfecture, Registre foncier, Recette et Commission d'impôts, Office des poursuites, entre autres.

Pour vous citoyennes et citoyens de Penthaz, 2ème commune en importance, la nouvelle organisation territoriale va quelque peu changer votre vie quotidienne puisque vous êtes rattachés à la préfecture du Gros-de-Vaud. Cette « petite révolution à la vaudoise » vous fait cependant bénéficier des mêmes prestations s'exerçant dans les domaines suivants :

- o Relations avec les communes : contrôles des droits démocratiques et obligations financières
- o Conciliation en matière de droit du bail
- o Application du droit pénal
- o Développement, suivi du portefeuille des contrats d'apprentissage
- o Délivrance des permis de pêche et chasse
- o Bons offices au sens large
- o Représentation au nom du Conseil d'Etat, selon disponibilités.

L'agrandissement de notre district à 54 communes représente l'opportunité d'être en fonction de cette nouvelle masse critique, une entité forte au centre du canton entre le Nord vaudois et l'Arc lémanique. Notre défi à toutes et tous est de construire une nouvelle identité sur les fondements de certaines disparités historiques, pour le bien-être et le profit du plus grand nombre. Directement et indirectement gens de Penthaz vous êtes donc concernés, raison pour laquelle je souhaite que mon propos vous ait quelque peu éclairé et me réjouis avec vous de collaborer.

Marc-Etienne Piot, préfet

Concours photo - A vous de participer



Vous aussi participez !

Nous recherchons les plus belles photos de notre village. Originales, anciennes ou d'actualité, la meilleure sera mise à l'honneur en première page et un bon vous sera offert.

N'envoyez qu'une photo par personne dans un délai d'un mois après la publication du journal.

Pour ce concours nous avons reçu neuf photographies de qualité. Bien que le choix ait été dur, nous avons délibéré et la gagnante est : Mme Laurence Epars. Elle gagne un bon d'une valeur de CHF 50.-



Compléments d'informations sur le site www.penthaz.ch

Titres

Informations de la Municipalité

- Communications des municipaux

Page 2

Au Conseil communal

- Synthèse du Conseil
- Concours "embellissement"

Page 3

Portraits

- Tennis Club de Penthaz
- Cérémonie du mérite sportif

Page 4

Penthaz vit

- Eurofoot 2008
- Penthaz dans le temps
- Présentations des services extérieurs
- Personnel administratif récemment engagé

Page 5

La vie des Cancaniers

- Jubilaires
- Cultes et Messes
- Tout va bien !
- Courrier des lecteurs
- Conseil santé
- Note de Monsieur Mayor
- Erratum

Page 6

Utiles

- Agenda
- Abbaye des Mousquetaires
- Coin des Cancans
- Memento et numéros importants

Page 7

Album photos

Page 8

Impressum

Editeur responsable
La Municipalité de Penthaz
Comité de rédaction
Naïm Ben Khelifa,
Joël Cavat,
Isabelle Gay-Crosier,
Jérôme Ischi,
Pierre-André Ischi
Conception et réalisation
Joël Cavat
Impression
Imprimerie Favre et Pittet

Contact

Le Cancanier
Case postale 67
1305 Penthaz
lecancanier@penthaz.ch

Informations de la Municipalité

En vrac



Mme Isabelle Hautier-Charrotton, Syndique

- Fondation Habitat l'Avenir

Communications de la Municipalité - Conseil communal du 14 avril 2008

Isabelle Hautier, Syndique

Fondation Habitat l'Avenir
Nous vous informons que la Commune est libérée du cautionnement de Fr. 450'000 en faveur de la Fondation Habitat l'Avenir, cautionnement intervenu en 1993. Grâce à l'amortissement légalement effectué, la valeur des deux bâtiments est hors cautionnement.

M. Yves Jauner, Municipal

- ASiCoPe
- LAJE
- Social - Prévention
- Sport
- Mérites sportifs et culturels
- Services publics

M. Yves Jauner, Municipal

ASiCoPe
Le projet de construction d'un nouveau bâtiment administratif sur deux étages situé entre le PAM 1 et le PAM 2, le réaménagement en 5 salles de classe des locaux administratifs actuels ainsi que de la salle des maîtres du PAM 2 a été mis à l'enquête. Des signalisations de sécurité seront encore placées sur le nouveau trajet de l'école à l'emplacement des bus. Le comité ASiCoPe a également en parallèle étudié la mise en place d'accompagnateurs de bus pour les trajets scolaires. Le questionnaire remis aux parents concernés a suscité un vif intérêt, mais le projet n'a pu être concrétisé par manque de bénévoles. La Municipalité fait encore un appel concernant la recherche de patrouilleurs / patrouilleuses.

LAJE

Le rapport établi par le groupe de travail a été bien accueilli par les Communes de l'ancien district. Sur les 32 Communes, 28 ont décidé d'entrer en matière.

Social - Prévention

La Municipalité a mandaté M. Kim Carasco, travailleur social de proximité, pour l'établissement d'une "photographie" des jeunes de Penthelaz.

Sport

Au terrain de foot les projecteurs, éclairages des terrains B et C, seront retirés à fin avril 2008.

Mérites sportifs et culturels
Le 25 janvier 2008, la Municipalité et l'Union des sociétés locales ont remis une petite attention à ces sportifs et artistes reconnus.

Services publics

Les pavés autour du platane devant le Verger seront remis en état durant le mois de mai.

M. Michel Girod, Municipal

Révision du plan général d'affectation (PGA)

Depuis fin 2006, la Municipalité poursuit l'étude de ce dossier entamé par ses prédécesseurs. L'importance de la tâche face aux nouveaux défis a nécessité une nouvelle appréciation. Compte tenu du rapide développement de notre commune, de nouveaux paramètres devaient être pris en compte pour la finalisation du PGA. (Abolition du plan d'extension cantonal (canal du Rhône au Rhin), développement du pôle de la gare, giratoire de la gare, projet d'un centre multifonctionnel, TRIDEL, arrivée de PLANZER, projection des CFF sur les nouvelles cadences des trains voyageurs, création de P+R, mobilité douce etc.,...). Aussi, afin de garantir un développement harmonieux de ces 20 prochaines années et de rester maître de son développement, la Municipalité a réorienté quelque peu sa vision et a défini les axes principaux suivants, en respect des plans directeurs cantonaux et communaux.

L'objectif démographique est de 3'500 habitants en lieu et place des 5'000 âmes prévues dans le plan directeur communal.

En matière d'urbanisme :

- la réaffectation de zones intermédiaires et/ou à occuper par plan de quartier en zone à faible densité (villas), moyenne densité (petits locatifs), d'utilité publique (pour d'hypothétiques constructions au profit de la collectivité locale ou régionale).

- La création de la zone périphérique dans le secteur du « vieux village ». Il s'agit ici de respecter le plan directeur communal en affectant une ceinture de terrain dépourvue de construction ayant pour but de protéger l'aspect authentique du village. Cette ceinture permettra toutefois de réaliser des places d'activité en plein air, piscines amovibles, places de jeux, places

de parc et autres places de travail.

En ce qui concerne la mobilité, le fait de réaffecter des zones à bâtir nécessite incontestablement de créer à futur, une route collectrice, ayant pour but, non seulement d'accueillir les véhicules de tous nos citoyens mais également d'éviter l'engorgement sur l'axe de la route de la Gare et le centre de notre commune. Des variantes communales sont à l'étude.

Le calendrier est planifié de janvier 2008 à février 2009. Ce dernier est indicatif et risque de subir des reports dans le temps. (Consultations communale et cantonale puis enquête publique).

M. Yvan Rochat, Municipal

Déchets

Suite à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2007 de la nouvelle loi cantonale sur la gestion des déchets, la Municipalité doit créer un nouveau règlement communal ainsi que des directives qui régissent la gestion des déchets sur le territoire de la Commune. Il s'appliquera à l'ensemble des détenteurs de déchets (particuliers et entreprises). Des contacts ont été pris avec certaines communes voisines, dans le but d'harmoniser tant la gestion que le mode de financement.

Centre communal du Verger

Des travaux de rénovation et d'entretien de régulation de la ventilation et du chauffage ont été entrepris durant l'année 2007 pour se terminer début 2008. Ces travaux ont été réalisés tout en respectant le financement prévu : préavis fr. 180'000.-, facture finale fr. 171'419.-.

M. Frédy Mast, Municipal

Ch. Rouge

Les travaux effectués sur le ch. Rouge arrivent à leur terme. Commencés en novembre et estimés à 6 mois, les délais ont été tenus. Le trottoir a été prolongé jusqu'à la rte de Lausanne et la conduite d'eau potable a été déplacée. Le revêtement bitumineux actuel est provisoire

M. Michel Girod, Municipal

- Révision du plan général d'affectation (PGA)

M. Yvan Rochat, Municipal

- Déchets
- Centre communal du Verger

M. Frédy Mast, Municipal

- Ch. Rouge
- Luminaires

Suite en page 3

Communications de la Municipalité - SUITE...

car, avant de poser le tapis définitif, il faut respecter un délai d'attente afin d'être sûr que rien n'a bougé. 3 réverbères avaient été déposés; ils seront remis en place prochainement.

Luminaires

L'éclairage public situé de part et d'autre de l'EMS, soit sur le petit chemin conduisant à la Maison de paroisse a, pour la Xème fois, été brisé. Ces actes imbéciles sont l'œuvre de jeunes désœuvrés, qui trouvent

certainement amusant de casser ce qui ne leur appartient pas. Pourquoi ? Je suis sûr qu'ils ne le savent pas eux-mêmes. Mais au fait : leur a-t-on appris, dans la sphère familiale, ce qu'est le respect des personnes et des biens ? J'en doute fort. La remise en état de ces lampes n'est pas terminée et la facture y relative est déjà fort élevée. Qui paye ? VOUS ! MMES et MM. Bien entendu, le chemin appelé "P'tit Gothard" n'est pas épargné !



Conseil communal du 14 avril 2008

Assermentation d'une nouvelle conseillère

M. Musa Bislami a démissionné suite à son départ de notre commune. Madame Céline Guex a été assermentée pour le groupe radical-libéral.

Penthalaz a besoin d'un crédit complémentaire de CHF 130'000.-- pour la révision du Plan Général d'Affectation et de la police des constructions

Cet investissement est indispensable afin de respecter aussi bien le plan directeur cantonal que le plan directeur communal. De plus, pour nous permettre d'avoir une vision globale, ce PGA doit tenir compte de tous les éléments du développement de notre commune pour les 20 prochaines années.

(Unanimité : 44 oui)

La Municipalité va prélever CHF 62'790.-- du fonds de réserve pour revêtir le Chemin des Fourches de son tapis bitumineux définitif

(Unanimité : 44 oui)

Le règlement communal concernant la gestion des logements à loyers modérés doit subir quelques modifications exigées par le canton.

La Municipalité nous informe de ces quelques modifications qui rendront notre règlement totalement conforme au règlement cantonal (RCOL)

Penthalaz adhère à l'ARGDV

Jusqu'à la fin de l'année dernière, Penthalaz était membre de l'ARC (Association de la Région Cossonay)

regroupant les 32 communes de l'ancien district de Cossonay.

Suite au nouveau découpage des districts, l'ARC et les différentes associations de la région de Morges ont décidé de n'en former plus qu'une seule : l'ARCAM (Association des Régions de Cossonay, d'Aubonne et de Morges). Cette association compte désormais 66 communes.

Quant aux dix communes qui ont rejoint le nouveau District du Gros-de-Vaud elles ont décidé, à l'unanimité, d'adhérer dorénavant à l'ARGDV (Association de la Région Gros-de-Vaud). Pour rappel il s'agit des communes de Bettens, Bournens, Bousens, Daillens, Lussery-Villars, Mex, Penthalaz, Penthaz, Sullens et Vuflens-la-Ville.

Au moins deux représentants de ces 10 communes siégeront au Comité, et au moins un représentant siégera dans chaque sous-groupe du Comité (économie, agriculture, tourisme, industrie, etc.).

Divers

1. Nomination de la commission d'élimination des déchets
2. Proposition d'André Marendaz de débiter les séances du Conseil communal à 19h30 en lieu place de 20h15.
3. Joël Cavat propose une prolongation du délai pour le concours sur l'embellissement du village et souhaite des containers adaptés pour le compost des ménages (déchets emballés dans des sacs biodégradables)

44 conseillers sont présents. A l'ordre du jour :

- 1 assermentation
- 2 préavis
- 2 informations municipales

Assermentation d'une nouvelle conseillère

Penthalaz a besoin d'un crédit complémentaire de CHF 130'000.-- pour la révision du Plan Général d'Affectation et de la police des constructions

La Municipalité va prélever CHF 62'790.-- du fonds de réserve pour revêtir le Chemin des Fourches de son tapis bitumineux définitif (Unanimité : 44 oui)

Le règlement communal concernant la gestion des logements à loyers modérés doit subir quelques modifications exigées par le canton.

Penthalaz adhère à l'ARGDV

Prochain Conseil communal : le lundi 16 juin 2008

Concours pour l'embellissement de notre commune

La Municipalité prolonge l'échéance du concours qui avait été lancé dans l'édition numéro 3, à savoir :

Que pourrait-on faire pour rendre notre village plus attractif ?

Les trois meilleurs projets seront récompensés. Le délai est fixé au 30 juin. Vous pouvez nous envoyer votre dossier ou vos propositions à l'adresse ci-dessous :



Administration communale
Case postale 12
Place Centrale 5
1305 Penthalaz



Portrait

2008, l'année du renouveau pour le Tennis Club de Penthaz



Afin de sortir d'une période incertaine, les dirigeants du TC Penthaz ont entrepris des actions de revitalisation profitables au club. Une petite équipe sous la conduite de Diego Ghidinelli, un dialogue positif avec la Municipalité, des actions et des événements organisés lors de la dernière saison, ont démontré que le TC Penthaz était sur la bonne voie.

L'Assemblée générale du 13 mars dernier, a vu la nomination d'un nouveau comité, composé de membres habitant la commune (voir photo). La création d'un nouveau logo du TCP, l'édition d'une plaquette publicitaire, l'introduction de partenaires-sponsors, l'organisation d'un déjeuner de soutien sont autant d'actions dynamiques qui confirment le renouveau du club.

Pour tous ceux qui ne connaissent pas le TCP, nos deux terrains en terre battue se situent en pleine nature entre la Venoge et la voie de chemin de fer et bénéficient d'un agréable club-house. Pour nous rejoindre, il suffit de suivre la route qui longe les bâtiments de « Venoge Parc ». Le TCP compte une bonne centaine de membres de tous âges et sexes confondus. Les personnes intéressées à pratiquer le tennis pour le loisir ou en compétition sont les bienvenues. Un professeur est à disposition pour les personnes intéressées. En outre, des cours pour débutants (garçons et filles de 8 à 15 ans) sont organisés de mai à septembre, les mercredis après-midi.

En 2008, notre 1ère équipe Messieurs, disputera le championnat interclubs de 2ème ligue. Une nouvelle équipe Messieurs sera engagée en 3ème ligue. Une dizaine de nos juniors participeront aux divers championnats interclubs dans leurs catégories. Pour les compétiteurs non licenciés et amateurs (Dames et Messieurs) nous engageons deux équipes aux championnats « Bellaria et Lombardet ». Plusieurs manifestations sportives sont prévues tout au long de la nouvelle saison, qui se terminera par le traditionnel « Tournoi interne » accessible à tous.

Antonio Gatto

Le calendrier des manifestations 2008 sera mis en ligne prochainement sur le site « www.penthaz.ch », sous « Sociétés locales », vous y trouverez aussi nos coordonnées ainsi que les conditions et formulaires d'admission.



De gauche à droite : Schmutz Christian (nouveau président), Rochat Gilles, Villard Jean Luc, Gross Christian, Gatto Antonio, Ghidinelli Diego (président sortant).

Cérémonie du mérite sportif et culturel

La flamme olympique est partie en direction de Pékin afin d'aller ouvrir les J.O. 2008. C'est dans ce cadre que des athlètes de toutes nations se disputeront les médailles et les trophées. Il y a la remise d'oscar et de césars qui récompensent les artistes du monde cinématographique. Il existe encore des concours tels que les victoires de la musique pour les chanteurs et j'en passe...

« Quoi de plus sain pour le corps et l'esprit que de pratiquer une activité sportive, de jouer de la musique, de chanter, de jouer la comédie et j'en passe ? » Christian Martinetti

Le 25 janvier dernier, dans notre commune a eu lieu la remise des mérites sportifs, des distinctions et des mérites culturels. Le président de l'USL, Christian Martinetti, a composé un discours dont je vous cite quelques phrases tout au long de cet article et qui résumait bien ce que sont ces récompenses. Elles sont principalement attribuées à des habitants de notre commune, ou des personnes très impliquées dans une de ces sociétés. Les règlements sont disponibles sur www.penthaz.ch.

« La Commune de Penthaz peut être fière de compter parmi ses citoyens, des artistes et sportifs qui ont porté les couleurs de notre village, aussi bien au niveau cantonal, que suisse et même européen. » Christian Martinetti

Toute personne peut présenter un artiste, un sportif qui se serait fait distinguer lors d'une exhibition, d'un championnat enfin il y a certainement plein de talents cachés dans notre commune. Nous nous réjouissons de les découvrir l'année prochaine. Le formulaire de proposition pour l'un de ces prix doit être remis avant le premier

novembre de chaque année. Lors de cette cérémonie, cinq prix ont été décernés : un mérite culturel à Maxime Girod, ainsi que quatre mérites sportifs, à Janine Isoz, Adrien Biemann, Mike Chavanne, ainsi qu'à Guy Ceppi.

« Combien d'heures d'entraînements, combien d'heures de répétitions pour arriver à votre remarquable niveau ? Alors parlons de vous, donnons une image positive de la jeunesse et particulièrement de celle de notre village. » Christian Martinetti

Maxime Girod s'est distingué comme vice-champion suisse de basse. Janine Isoz a reçu la médaille de bronze au championnat suisse de pétanque en doublette. Il y a aussi un champion vaudois de tir sportif au petit calibre en la personne d'Adrien Biemann et un champion suisse de judo qui est placé dans le top ten européen. Et pour finir un ancien footballeur qui s'est particulièrement distingué par son investissement personnel, sa chaleur humaine et son dévouement sans limite durant plus de 30 ans au club de football de notre commune. A la fin de la cérémonie, Christian Martinetti, remercie notre Municipalité pour le précieux soutien qu'elle apporte à nos sociétés locales et pour sa participation active à l'organisation de cette soirée. Tout le monde à l'issue de cette cérémonie est invité à aller partager un moment de convivialité autour d'une agape servie par les Paysannes Vaudoises.

« Hommage bien modeste par rapport aux exploits que vous avez réalisés. » Christian Martinetti

Naim Ben Khelifa

Eurofoot 2008

Durant la période du 11 au 15 juin 2008 la 2e équipe de notre club organisera la diffusion de tous les matches de l'Eurofoot. La diffusion aura lieu au terrain de foot (buvette) et une annexe sera érigée. L'entrée sera gratuite. Il y aura également un match intercantonal le samedi matin et un match aux cartes le samedi après-midi. Restauration, boissons et bar à disposition

FC Venoge

Penthalaz dans le temps

Révolution et indépendance vaudoise.

Les habitants de Penthalaz furent de zélés partisans de la Révolution vaudoise de 1798. Certainement à cause du sobriquet que leurs aïeux leur avaient donné les Bernois. Le 24 janvier 1798 l'indépendance fut proclamée. Deux arbres de la liberté, dont il ne reste plus trace aujourd'hui, furent plantés. Les vaudois n'étaient plus sujets des Bernois. Ils devinrent indépendants grâce à l'aide de Napoléon. Notre région devint la République Lémanique pour quelque temps. Entre ces deux dates, un groupe les Bourla-Papey forçait les châteaux afin de s'emparer et de détruire les archives qui étaient basées sur le droit féodal.



Le 14 avril 1803 est une date importante dans l'histoire du Canton de Vaud. Elle représente l'adhésion de notre canton à la Confédération Helvétique, ainsi que sa création officielle. Lausanne est nommée capitale du canton et notre village appartenait au district de Cossonay. Il y avait 180 députés choisis au travers du canton. Notre commune offrit un député au premier Grand Conseil Vaudois, en la personne de Benjamin Epars. La mission de ce nouveau Grand Conseil était d'élaborer de nouvelles lois afin de construire ce nouveau canton avec ces nouvelles valeurs que sont Liberté et Patrie.

Naïm Ben Khelifa

Présentation des Services Extérieurs



Devant : Madame Marlyse Ischi
Derrière, de gauche à droite : Messieurs Michel Bezençon, Michel Martin, Christian Guex, Christian Roulet, Claude Girod, Jean-Luc Duperrex

L'équipe des Services extérieurs assure toute la logistique des services communaux pour vous offrir un cadre de vie agréable, propre, organisé et sain.

L'équipe des Services extérieurs se compose de la manière suivante :

- Marlyse Ischi : aide concierge au collège du Cheminet
- Michel Bezençon : concierge du centre communal du Verger
- Michel Martin : concierge au collège du Cheminet
- Christian Guex, Christian Roulet, Claude Girod : employés au Service extérieur
- Jean-Luc Duperrex : Chef des Services extérieurs
- N'est pas présent sur la photo Christian Charrotton, employé au Service extérieur.

La Municipalité

Personnel administratif récemment engagé

Afin de faire plus ample connaissance avec le personnel administratif récemment engagé, nous avons le plaisir de vous présenter :

• Madame Rose-Marie Clavel :

Madame Clavel occupe le poste de secrétaire au contrôle des habitants, office de la population, bureau des étrangers. Elle a pris son activité en date du 1er mars. Mme Clavel est engagée à un taux de 100 %. En principe, c'est à elle que revient le premier contact administratif avec tous nouveaux citoyens de Penthalaz, d'où l'importance d'un accueil cordial et chaleureux. Les tâches principales de Mme Clavel sont de répondre aux besoins des citoyens en ce qui concerne les diverses attestations, les pièces d'identité pour les suisses et les dossiers pour les étrangers. Elle donne également plusieurs renseignements à qui de droit. Si ses disponibilités le lui permettent, elle secondera quelque peu le secrétariat municipal.

• Madame Claire Bourgeois

Mme Bourgeois occupera le poste d'employée de commerce au secrétariat municipal. Son entrée en service est prévue pour le 1er mai prochain. Mme Bourgeois est engagée à un taux de 60 %. Les tâches principales de Mme Bourgeois seront l'accueil au guichet, la permanence téléphonique et la rédaction des courriers municipaux. Il va sans dire que selon son emploi du temps, Mme Bourgeois traitera également tous les dossiers inhérents au Service.

• Monsieur Thierry Parel

Monsieur Parel occupe le poste de garde municipal. Il a pris son activité en date du 1er février. M. Parel est engagé à un taux de 50 %. Son activité consiste notamment à la délivrance des commandements de payer, aux divers affichages au sein de la commune, à la sanction des véhicules mal garés, mais ceci une fois qu'il aura suivi et réussi son cours de formation, aux traitements des dossiers relatifs à la police du commerce. M. Parel devra également traiter mille et une autres tâches, lesquelles lui sont encore inconnues car certaines ne se traitent qu'une fois par année, voire qu'une fois par législature.

La Municipalité

La vie des Cancaniers

Jubilaires

50 ans de mariage

Cecile et Michel EPARS
le 21 décembre 1957

60 ans de mariage

Marcelle et Henri
MOTTIER
le 3 avril 1948

90 ans - Anniversaire

Alice LAURENT
née le 17 février 1918

Tout va bien !



En ce début de printemps, les fleurs apparaissent, les oiseaux chantent, les insectes s'accouplent... La nature renaît comme chaque année depuis des millénaires. Elle a donné naissance à l'être humain. Un animal doté d'une intelligence. C'est l'outil que lui a donné la nature afin qu'il puisse évoluer et protéger son espèce. Il en a résulté la société actuelle. Son évolution est lisible dans les ouvrages d'histoire, d'anthropologie ou encore dans la presse actuelle.

Oh Lecteurs ! Si vous êtes déjà arrivés à cet endroit de l'article, je peux vous dire que tout va bien. Premièrement, vous n'êtes pas analphabètes et deuxièmement vous n'êtes point aveugles. Vous avez à votre disposition de magnifiques atouts. Le premier nous sert à déchiffrer la vie de tous les jours car nous vivons dans une société basée sur l'écrit. En lisant, nous pouvons nous enrichir culturellement et surtout nous forger une opinion. Le second nous permet d'observer la nature et nos semblables. Grâce à l'observation de nos compères, nous pouvons apprendre beaucoup sur l'être humain. Nous sommes tous différents. Nous vivons dans un état qui nous permet de nous exprimer très librement contrairement à d'autres pays. La presse est libre et le Cancanier est ouvert à accueillir vos textes ou une contribution afin d'avoir d'autres regards sur notre commune. Je suis certain que vous avez tous quelque chose à nous raconter. En ce qui me concerne, tout va bien, je peux mettre un point final à cette rubrique. Je vous laisse la plume lecteur tout en attendant vos articles.

Naim Ben Khelifa



C.Cerutti

Conseil santé - Les pollens sont arrivés !

Les yeux rouges et larmoyants, le nez qui coule et qui gratte, de l'asthme, et tout cela dès les premiers beaux jours...

15% de la population suisse souffre du rhume des foins ou allergie aux pollens.

- si l'un des parents est allergique, 40 à 50% des enfants sont susceptibles de développer une allergie,
- si les deux parents sont allergiques, la probabilité pour un enfant d'être allergique passe à 75% !

Chez nous, les premiers pollens apparaissent souvent en février, avec les noisetiers et les aunes. En mars, ce sont les peupliers, les saules, les frênes et les bouleaux, en avril les charmes, les platanes, les chênes et les hêtres qui disséminent leurs pollens. En avril commence aussi la saison des graminées, du plantain, des orties, qui peut se prolonger jusqu'en septembre. Attention aussi à l'apparition de l'ambroisie ! (consulter <http://pollen.bulletin.ch>)

Traitements et prévention :

Une désensibilisation est conseillée lorsque les symptômes sont très handicapants. La plupart des allergiques aux pollens pourront soulager leurs symptômes avec différents médicaments homéopathiques ou allopathiques.

Mais de toute façon, pensez aux 10 trucs pour mieux traverser la saison pollinique.

1. Connaître le ou les pollens qui provoquent l'allergie pour prévoir le début de son traitement assez tôt
2. Circuler en voiture fenêtres fermées
3. Profiter des jours de pluie pour aérer (les pollens ne volent pas)
4. Ne jamais aérer la literie sur les bords de fenêtre
5. Ne pas faire sécher sa lessive dehors
6. Porter un masque si l'on est obligé de jardiner ou de tondre le gazon
7. Dès son retour chez soi, enlever ses vêtements (mais pas dans la chambre à coucher)
8. Se brosser ou mieux se rincer les cheveux à l'eau tiède en faisant attention aux yeux et se laver le visage
9. Faire un rinçage de nez avec de l'eau physiologique (on trouve différents sprays sur le marché)
10. Garder une tenue pour l'intérieur qui ne sera ainsi pas souillée par les pollens.

Erratum

Dans l'édition du Cancanier Hors-série No. 1 nous avons écrit que les Grands Moulins s'appelaient désormais Provimi Kliba, il s'agit d'une erreur. La raison sociale est Provimi Kliba SA. La marque de farine demeure Grands Moulins de Cossonay.

La rédaction

Isabelle Gay-Crosier, pharmacienne

Note de Monsieur Etienne Mayor, pasteur :

Comme nous l'avons déjà vécu en 2006 au Foyer paroissial et en 2007 chez des gens de nos villages, nous proposons de juillet à septembre quelques cultes, le soir entre 19h et 19h30, dans un jardin privé ou un espace dans un quartier. Il est juste important de prévoir un abri en cas de pluie (garage ou couvert). C'est l'occasion de vivre un moment convivial ouvert à tous, grands et petits. Il est composé de 2-3 chants, un temps de prière et une histoire de la bible qu'on raconte. Nous proposons de prolonger ce moment par un apéritif. Si vous souhaitez que nous venions chez vous ou dans votre quartier, faites un signe à Etienne Mayor. Nous sommes en train de préparer l'horaire pour l'été.

Etienne Mayor

Agenda

16 et 17 mai 2008

Soirée annuelle « D'un seul cœur » + pièce de théâtre
Verger, 20h00
Chœur mixte l'Aloëttaz

16 juin 2008

Conseil communal
Verger, 20h15
Municipalité

11 au 15 juin 2008

Diffusion Eurofoot 2008
Buvette du terrain de foot
2e équipe de du FC Venoge

27, 28, 29 et 30 juin 2008

Abbaye des Mousquetaires
Verger
Société Abbaye des Mousquetaires

Annoncez-nous vos manifestations ! Nos coordonnées sont en page 1

Délai : 31 mai 2008

Abbaye des Mousquetaires

Les 27-28-29-30 juin prochains aura lieu la prochaine fête de l'Abbaye des Mousquetaires au Centre Communal du Verger. Pour marquer le 25ème anniversaire de la confrérie, c'est le Pays d'En Haut qui sera à l'honneur.

Cette année, la manifestation débutera le vendredi avec la fabrication d'un fromage devant le Verger. C'est un fromager de l'Etivaz qui confectionnera une meule d'environ 30kg et un petit marché folklorique permettra aux visiteurs de découvrir divers produits du Pays d'En Haut. Le caveau animé par Brice ouvrira ses portes vers 21h00.

Le samedi matin vous pourrez à nouveau assister à la fabrication d'un fromage et revisiter le marché folklorique. Une cible populaire permettra à chacun de démontrer ses talents de tir. Cette cible sera ouverte à toutes et à tous et un magnifique prix récompensera le ou la meilleur(e).

Le « Trio Tille », ensemble folklorique venant des Moulins, animera la buvette du stand et se produira à diverses reprises durant le week-end. Après le traditionnel cortège du dimanche, un des moments forts de cette 25ème édition sera le concert donné par la renommée Fanfare Militaire de Rougemont. Comme d'habitude, le lundi sera marqué par les traditionnelles verrées des Rois. Le Conseil va tout faire pour que la fête soit belle et se réjouit d'accueillir toute la population de notre village durant ces 4 journées de festivités.

Christian Martinetti, Abbé-Président

Coin des cancans

Ah ! Dis donc.... Il paraît que Planzer s'installe à Penthaz :

Oui, c'est vrai, le groupe Planzer acquiert Venoge Parc SA pour renforcer sa présence en Suisse Romande. Planzer Holding AG, à 8953 Dietikon (ZH), l'un des leaders suisses dans le domaine de la logistique et du transport de marchandises a acquis la totalité du capital actions de la société immobilière Venoge Parc SA, à 1305 Penthaz (VD), propriétaire d'un important parc immobilier, sur lequel quelques 40 entreprises industrielles et de services occupant ensemble plus de 500 personnes, se sont établies ces dernières années. [...]

Ah ! Dis donc.... Il paraît que le Cancanier ne remplace pas un «tout ménage»

Ben oui, c'est vrai. La Municipalité constate – avec un peu de regret – que les messages ne «passent» pas si bien que souhaité sur le Cancanier. En effet, la Municipalité a demandé à la population de donner son avis sur le changement éventuel du nom de la gare. A ce jour, un seul avis (positif) leur est parvenu ! Et pourtant !!! C'est un sujet important puisqu'une réponse devra être donnée au Conseil du mois de juin

pour une entrée en matière ou non. Sous forme de petit concours, la Municipalité sollicitait de la part des citoyens et citoyennes de faire part de leurs idées, de leurs projets, de leurs suggestions pour améliorer l'accueil dans la commune. Aucune réponse n'est arrivée à ce jour. Au vu de ces remarques, la Municipalité se plaît à croire que tout va bien à Penthaz et qu'il y fait bon vivre...

Soit dit en passant, le même phénomène s'est produit avec la journée « Coup de balai » où seules 14 inscriptions sont parvenues à la commune alors que les années précédentes, plus de 40 personnes avaient répondu « présent » par le biais d'un tout ménage... ce qui a décidé la Municipalité à faire in extremis un « tout ménage ».

Ah ! Dis donc.... Y paraît qu'il y a du nouveau personnel à la Commune

Ben oui, c'est vrai. Allez voir les communications de la Municipalité pour plus d'informations !

La Municipalité

Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal

Tél. 021/863.20.50

Bourse communale

Tél. 021/863.20.51

Contrôle des habitants :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants

Tél. 021/863.20.52

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

- Mardi et jeudi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00

Centrale téléphonique des médecins et médecins-dentistes de garde
0848.133.133

Pharmacie de garde
Renseignement sur le répondeur de votre pharmacie, pharmacieplus de la Venoge, Penthaz
021/861.15.86

Vétérinaire de garde
Renseignement sur le répondeur de votre vétérinaire, Dr. Chamot Perez Françoise, Penthaz
021/861.33.19

Numéro d'urgence
117 - Police
118 - Sapeurs-pompiers
144 - Ambulances
145 - Intoxications
1414 - REGA

Album photos

Tennis Club de Penthalez



Sélection photos prises par Joël Cavat



Services Extérieurs



Devant : Madame Marlyse Ischi ; Derrière : Messieurs Michel Bezençon, Michel Martin, Christian Guex, Christian Roulet, Claude Girod, Jean-Luc Duperrex



Concours photos - Sélection des participants



Laurence Epars



Pauline Guillemain



Christophe Majeux



Pauline Guillemain



Christophe Grandchamp



Mario Verrier